

En Env&or

revue d'histoire contemporaine en Bretagne

#3

Yves-Marie EVANNO



La belle saison à l'épreuve de la guerre : Réflexions sur les pratiques touristiques à l'échelle du Morbihan (1939-1945)

En Envor



Dans l'Ouest de la France, femmes françaises et soldats allemands sur une plage. Bundesarchiv: Bild 101I-058-1761-19.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans un strict cadre pédagogique, après autorisation sollicitée auprès du cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*. En conséquence, et conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle, seule est permise l'utilisation pour un usage privé sous réserve de dispositions différentes, voire plus restrictives, du code de la propriété intellectuelle. Il est cependant interdit à l'utilisateur, en dehors de cet usage, de copier, modifier, distribuer, transmettre, diffuser, représenter, reproduire, publier, concéder sous forme de licence, transférer ou exploiter de toute autre manière les informations présentes sur le site enenvor.fr. Dès lors, toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnable au titre de la propriété intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur ainsi que du cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*, société éditrice d'*En Envor*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne.

Les opinions exprimées dans cet article sont propres à leur auteur et n'engagent par le cabinet d'ingénierie mémorielle et culturelle *En Envor*, société éditrice d'*En Envor*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne.

Pour citer cet article: EVANNO, Yves-Marie, « La belle saison à l'épreuve de la guerre : Réflexions sur les pratiques touristiques à l'échelle du Morbihan (1939-1945) », *En Envor*, revue d'histoire contemporaine en Bretagne, n°3, hiver 2014, en ligne. ISSN 2266-3916.

La belle saison à l'épreuve de la guerre : Réflexions sur les pratiques touristiques à l'échelle du Morbihan (1939-1945)

En février 1937, Maurice Chevalier entonne pour la première fois « *Y'a d'la joie !* » dans les cabarets parisiens. Le joyeux refrain, composé quelques mois plus tôt par le jeune conscrit Charles Trénet, évoque de nos jours – à tort ou à raison – l'insouciance d'une époque rythmée par les réformes du *Font Populaire*. Une époque où l'octroi à tous les Français de deux semaines de congés payés permet enfin de propulser les masses populaires sur la route des vacances.

Au bout de cette route, il y a le Morbihan. Le département breton capte en effet ce flux de population en proposant une offre diversifiée. Il y en a tant pour le visiteur séduit par le pittoresque d'une région où le temps semble s'être arrêté que pour le baigneur qui souhaite profiter des nombreuses plages bordées par l'océan Atlantique¹. Le vacancier dispose de six stations balnéaires homologuées : les stations climatiques de Carnac et Quiberon ainsi que les stations touristiques – un cran moins réputées – de Saint-Gildas-de-Rhuys, Port-Louis, Larmor-Plage et du groupement « Palais – Sauzon – Locmaria – Bangor ». Le Morbihan est donc un endroit qui plait tout autant au voyageur

¹ CROLAS, Patricia, *Le tourisme sur le littoral du Morbihan pendant l'entre-deux guerres*, Rennes 2, mémoire de Maîtrise sous la direction de SAINCLIVIER, Jacqueline, 1987.

qu'au baigneur, plaisancier, visiteur, excursionniste, campeur et autre villégiateur. Des touristes qui n'en sont pourtant pas vraiment si on se conforme aux définitions couramment admises par les géographes, celles-ci incluant des conditions restreintes de temps et de mobilités. Le touriste peut-il être seulement celui qui s'éloigne pour plus de 24 heures de son domicile comme l'entend l'*Organisation Mondiale du Tourisme* ? La définition est sujette à de nombreuses controverses puisqu'elle limite *de facto* l'étude des véritables conséquences économiques et sociales d'un tel phénomène². Il y a en effet tout intérêt à considérer à l'identique l'estivant quiberonnais qu'il vienne de Pontivy ou de Paris tant ses intentions sont les mêmes. Pour passer outre ces divergences, il est préférable de parler de « pratiques touristiques » afin de mieux englober les multiples formes de touristes. Une considération d'autant plus importante que celles-ci génèrent une activité économique rapidement devenue indispensable pour de nombreux commerçants du département.

² Sur ces questions, voir SIMON, Gwendal, *Pratiques touristiques dans la métropole parisienne*, Thèse dirigée par GODARD, Francis et MASSOT, Marie-Hélène, Université Paris Est, 2011, p. 65-127.

L'euphorie de la fin des années trente est pourtant de courte durée. La déclaration de guerre rappelle la réalité d'un climat de plus en plus tendu en Europe. Est-ce pour autant la disparition de ce goût pour les plaisirs estivaux ? Si l'historiographie offre un éclairage important sur les pratiques touristiques avant et après-guerre, peu de travaux portent sur le conflit en lui-même³. Il faut reconnaître que l'état des sources explique cet angle mort de nos connaissances. Les archives sont difficilement identifiables et sont le plus souvent éparpillées au hasard d'un témoignage, d'un article de presse ou d'un document administratif. On peut néanmoins se demander si l'aveuglement n'est pas volontaire. Comment, en effet, expliquer moralement cette légèreté en période d'Occupation et de restrictions ? Pourtant, les travaux précurseurs de Dominique Veillon sur la mode sous l'Occupation démontrent brillamment le désir de normalité recherché par les Français. Un désir que confirme la fréquentation des cinémas, le maintien des bals populaires⁴ ... Aussi, il semble intéressant de se demander si la guerre constitue une rupture dans la pratique touristique ou si, au contraire, elle témoigne de son ancrage dans les habitudes des Français et même des Européens. Le choix du Morbihan, département envahi à partir de juin 1940, permet en effet d'élargir le champ des réflexions aux occupants, principalement Allemands et Autrichiens.

³ On se permettra ainsi de citer la remarquable étude de VINCENT, Johan, *L'intrusion balnéaire – Les populations littorales bretonnes et vendéennes face au tourisme (1800-1945)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007. Sur des départements occupés voir aussi MICHEL, Henri, *Paris Allemand*, Paris, Albin Michel, 1981 et EVANNO, Yves-Marie, *La pêche et le tourisme dans le Morbihan à l'épreuve de la guerre (1939-1945)*, Rennes 2, Mémoire de Master 2 sous la direction de BERGERE, Marc, 2008. Enfin pour la zone sud PANIACCI, Jean-Louis, « Le Tourisme dans les Alpes-Maritimes », BELTRAN, Alain, FRANK, Robert & ROUSSO, Henri (dir.), *La vie des entreprises sous l'Occupation*, Paris, Belin, 1994, p. 187-207.

⁴ Sur la question des bals populaires voir QUILLEVERE, Alain, *Nous n'irons plus danser : les bals clandestins dans les Côtes-du-Nord pendant la seconde guerre mondiale*, Paris 1, Mémoire de Master 2 sous la direction de PESCHANSKI, Denis, 2012.

Préparer presque normalement la saison 1940

A lors que la saison estivale 1939 touche à sa fin, des nouvelles peu réjouissantes arrivent de Paris. Conséquence presque logique d'un été de tensions, la France entre en guerre le 3 septembre 1939⁵. Pourtant, cette annonce ne décourage pas les professionnels du tourisme qui se tournent déjà vers la saison 1940, pour laquelle ils fondent beaucoup d'espoirs.

Le lobbying de la saison 1940

Quelques jours avant l'invasion de la Pologne, Pierre Audigier confie au ministre des Travaux publics, Anatole de Monzie, son optimisme. « Dans le cas où la guerre serait déclarée, [...] les déplacements [touristiques] continueront certainement à être nombreux, et cela pour le plus grand bien de la vie économique de notre Pays »⁶. Le président de l'*Union des fédérations des syndicats d'initiatives de France*, se fonde sur l'expérience du dernier conflit. En effet, entre 1914 et 1918, la fréquentation touristique se maintient dans les régions à l'écart du front⁷. Tout laisse donc présager que la saison 1940 aura lieu.

Ces espoirs se heurtent pourtant rapidement aux initiatives du Gouvernement. La priorité est en effet de financer la guerre. Jouant habilement la partition de l'Union sacrée et du sens du devoir, Paul Reynaud fustige en

⁵ EVANNO, Yves-Marie, « Du cliquetis des pédales au bruit des bottes : un été cycliste perturbé en Bretagne (juillet-septembre 1939) », *En Envor, revue d'histoire contemporaine en Bretagne*, n°2, été 2013, en ligne.

⁶ Arch. dép. du Morbihan : 5 ETP 710, Pierre Audigier aux présidents des syndicats d'initiatives de France, 15 septembre 1939.

⁷ Arch. dép. du Morbihan : 8 M 132, mesures à envisager pour permettre l'ouverture et la marche de la saison 1940. Cité in VINCENT, Johan, *op. cit.*, p. 209 : « Durant les premières années de la guerre précédente, un mouvement touristique assez important s'était manifesté dans [la] région. On peut logiquement penser que de nombreuses personnes seront désireuses de quitter les villes et profiter du bienfait des stations organisées pour les recevoir ».

décembre les Français qui auraient la maladresse de privilégier les dépenses futiles au lieu de souscrire à des bons d'armement⁸. Le tourisme n'est donc pas une priorité comme en témoigne le non-remplacement du haut-commissaire au tourisme, Roland Marcel, décédé brutalement au mois de novembre⁹. La conséquence est immédiate, il y a moins de subventions¹⁰. Pas de quoi décourager pour autant les acteurs locaux, convaincus de la nécessité de promouvoir leur département. Ainsi, en avril 1940, le syndicat d'initiative de Vannes tient, comme à l'accoutumée, son assemblée générale¹¹.

La guerre perturbe également les projets des hôteliers. Pour des besoins administratifs et militaires, de nombreux établissements sont réquisitionnés dans le Morbihan¹². Un véritable handicap qui limite *de facto* l'accueil des futurs clients. Les propriétaires, relayés par des appuis politiques, font pression sur les autorités locales¹³. Le préfet du Morbihan reçoit ainsi cette doléance au printemps 1940 :

⁸ « Le sénat a voté l'ensemble du budget », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n° 15753, 29 décembre 1939, p. 2. Paul Reynaud déclare : « Le conseil d'acheter c'est aux étrangers qu'il faut l'adresser aujourd'hui en provoquant une renaissance du tourisme. Car, en temps de guerre, pour un Français, toute dépense inutile est une faute contre le pays ».

⁹ « Mort de M. Rolland Marcel », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n° 15720, 26 novembre 1939, p. 2.

¹⁰ « Rapport sur la censure au Palais-Bourbon », *L'Ouest-Eclair*, n°15810, 24 février 1940, p. 2. Le député de la Côte-d'Or Gaston Gérard déplore lors d'une séance de l'Assemblée nationale, le 23 février 1940, le manque de moyens « pour la propagande en faveur du tourisme ».

¹¹ « Vannes, Centre de tourisme. La saison estivale de 1940 », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n° 15864, 18 avril 1940, p. 5.

¹² Sur les réquisitions d'hôtels voir EVANNO, Yves-Marie, « Les enjeux économiques des réquisitions hôtelières sous l'Occupation : l'exemple du Morbihan », *En Envor, revue d'histoire contemporaine en Bretagne*, n°1, hiver 2013, en ligne.

¹³ « Les Syndicats d'Initiatives de France demandent la suppression de la patente », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°15813, 27 février 1940, p. 3. Le 26 février 1940, lors de l'assemblée de l'Union des Fédérations des Syndicats d'Initiatives de France, Pierre-Victor Légeré fait un discours remarqué. Le maire de Vichy propose que la moitié de la moitié des établissements soient « dérquisitionnés » d'ici l'été.

« Les touristes, qui seront pour bon nombre d'entre eux des mères de famille avec leurs enfants, des personnes âgées, des malades, hésiteront beaucoup à se déplacer si elles n'ont pas la certitude de passer leurs vacances en toute tranquillité et dans la perspective de quitter leur hôtel où elles résident à un moment quelconque de leur séjour. Il serait donc nécessaire de donner aux hôteliers des stations touristiques l'assurance absolue que leurs établissements ne seront pas réquisitionnés avant la fin de la saison touristique, c'est à dire aux environs de fin septembre. »¹⁴

Le propos des professionnels de l'industrie touristique témoigne de la nécessité de maintenir une économie devenue vitale pour de nombreux Morbihannais. Un journaliste de *L'Ouest-Eclair* surenchérit en déclarant que la survie du tourisme est une cause nationale :

« Que nos Syndicats d'initiatives, que nos Offices de tourisme se mettent au travail. Ils feront ainsi œuvre utile et contribueront, par leur action, à maintenir la prospérité de la France. »¹⁵

Les « drôles » de touristes de la drôle de guerre

Malgré tout, l'industrie touristique entend tirer profit des nouvelles opportunités offertes par la drôle de guerre. L'arrivée de près de 30 000 réfugiés est ainsi accueillie favorablement¹⁶. Leur présence apporte une source de revenus complémentaires aux commerçants des stations balnéaires¹⁷ et constitue une aubaine pour conclure une fin de saison 1939 mitigée. De nombreux magasins restent exceptionnellement ouverts. Conscients d'un futur aléatoire, certains cèdent à la tentation d'augmenter les tarifs. Ils sont alors rapidement rappelés à la raison par le *Centre national d'expansion du tourisme*

¹⁴ Arch. dép. du Morbihan : 8 M 132, mesures à envisager pour permettre l'ouverture et la marche de la saison 1940. Cité in VINCENT, Johan, *op. cit.*, p. 209.

¹⁵ « Le tourisme et la guerre », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°15849, 3 avril 1940, p. 2.

¹⁶ SAINCLIVIER, Jacqueline, *La Bretagne dans la guerre*, Rennes, Edition Ouest-France, 1994, p. 25.

¹⁷ MEYNIER, André, *Les déplacements de la population vers la Bretagne en 1940-1941*, Travaux du laboratoire de Géographie de l'Université de Rennes, n° 14, Les nourritures terrestres, 1950, p. 18.

qui alerte sur les « peines extrêmement sévères » encourues pour de telles pratiques¹⁸.

Mais les réfugiés ne sont pas uniquement perçus comme des « vaches à lait ». Avec le retour de la belle saison, ils sont la cible de la propagande touristique. Une réalité bien décrite par un journaliste de *L'Ouest-Eclair* en avril:

« Cette guerre a provoqué depuis le mois de septembre des déplacements considérables : administrations repliées, réfugiés des départements frontières, etc. Sans doute, la plupart de ces évacués n'avaient guère au début le cœur à visiter le pays où ils avaient dû se fixer hâtivement. Beaucoup, aujourd'hui, sont installés. Favorisons leur séjour. Ils s'attacheront mieux à une région qui est devenue, par force, leur petite patrie. »¹⁹

Les soldats permissionnaires constituent l'autre cible privilégiée de l'industrie touristique. Ces derniers, Français ou étrangers, sont susceptibles de mettre à profit leurs repos pour visiter leur région de garnison²⁰. Partant de ce constat, le *Centre National d'expansion du tourisme* négocie dès le mois de novembre 1939 auprès du *Syndicat de l'industrie hôtelière* une réduction de 20% sur toutes les chambres d'hôtels françaises quels que soit leurs grades, leur nationalité ou « le motif » de leur séjour²¹. Le président du syndicat d'initiative d'Auray saisit également l'opportunité. Avec beaucoup de malice, il distribue brochures et autres affiches aux soldats présents dans la cité alréenne. Il souhaite ainsi égayer leurs cantonnements, tout en gardant l'espoir que cette publicité suscitera en eux l'envie de découvrir la région lors de permissions, ou après la guerre avec leurs familles²². Dans cette optique, il

¹⁸ « Les hôteliers ne doivent pas majorer leurs prix », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°15656, 25 septembre 1939, p. 6.

¹⁹ « Le tourisme et la guerre », *art. cit.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ « Les militaires alliés de tous grades bénéficieront d'une réduction dans les hôtels de France », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°15706, 12 novembre 1939, p. 7.

²² Arch. dép. du Morbihan : 5 ETP 710, *Le Phare de la Loire*, 26 avril 1940.

prévoit même d'organiser pour eux des « excursions au cours de la belle saison ».

Le désastre de juin 1940 ?

La minutieuse préparation porte ses fruits avec le retour du printemps. Au gré des multiples publicités publiées par le quotidien rennais, le lecteur de *L'Ouest-Eclair* a, s'il le souhaite, l'embaras du choix : vacances thermales dans les Pyrénées ou en Auvergne, culturelles à Paris ou ensoleillées en Côte-d'Azur²³. Curieusement, le déclenchement de l'offensive allemande ne stoppe pas le matraquage promotionnel. Encore le 9 juin, *Le Nouvelliste du Morbihan* signale l'ouverture de la saison du *Grand Hôtel de la Mer* à Carnac-Plage²⁴.

Mais l'affluence estivale n'est pas celle escomptée au printemps. Au contraire, près de 150 000 réfugiés déferlent dans le Morbihan dans la confusion la plus totale²⁵. Les autorités locales sont dépassées. Les logements vacants se louent aux plus offrants. Un constat déploré par un professeur de Pontivy : « En général on loue au tarif normal des mois de bains de mer. Naturellement, ce taux déjà excessif, fut parfois dépassé par quelques-uns de ceux qui tiraient la plus grande partie de leurs ressources de la saison, et qui, considérant que celle-ci allait être perdue, s'efforcèrent, au moins, de ne pas

²³ On peut citer entre autres, dans les colonnes de *L'Ouest-Eclair* : le 8 mars Saliès de Béarn, « la station thermale idéale » ou encore les 7 mars, 14 mars, 11 avril et 2 mai Cannes, « ville de Détente et de Repos au soleil » (« Le printemps de la Côte d'Azur est la Fête de la Lumière. Les Fleurs embaument. Des voiles blanches sillonnent la mer qui scintille. Le Soleil vous invite »). Cette liste n'est pas exhaustive.

²⁴ « Le Grand Hôtel de la Mer est ouvert », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 54^e année, n°134, 9 juin 1940, p. 2.

²⁵ THOMAS-LACROIX, Pierre, « Les réfugiés dans le Morbihan » in DANARD, Yvonnick, FRELAUT, Bertrand, KERINO, Christophe & THOMAS-LACROIX, Pierre, *Quelques aspects de la Seconde Guerre mondiale*, Vannes, Société polymathique du Morbihan, 2004, p. 23. Le nombre couramment admis est de 144 135 réfugiés.

être trop lésés »²⁶. Impuissante, la préfecture du Morbihan condamne ces pratiques mais ne peut exécuter ses menaces.

En pleine débâcle, alors que la France s'effondre sur elle-même tel un château de cartes, l'ambiance n'est évidemment pas au tourisme. Pourtant, la presse rapporte comme chaque année son lot d'imprudences de baigneurs. Parmi ceux-là, des Morbihannais mais aussi quelques réfugiés peu démoralisés par l'exode²⁷. L'avancée allemande n'est pas un motif suffisant pour décourager les plus téméraires. Les plages de la région de Lorient sont encore fréquentées le 19 juin : J. Le Berd rapporte ainsi que « les plages de Port Louis et de Larmor grouillent de baigneurs » alors qu'au même moment sur celles de Gâvres « les marins continuent de détruire leur explosifs »²⁸. Pour autant, si ces quelques rares estivants témoignent d'une réelle intériorisation des pratiques touristiques, ils ne sont pas suffisamment nombreux pour sauver le début de la saison 1940, qui avec la *Blitzkrieg* se présente sous de bien sombres auspices.

Un plaisir partagé

Mais l'été n'est pas terminé. Les occupants, et dans une moindre mesure les occupés, souhaitent profiter des semaines restantes. Une envie renouvelée et décuplée en 1941 car, comme le souligne J. Vincent, « la défaite de la Seconde Guerre mondiale ne détournera pas leur envie balnéaire »²⁹.

Le tourisme à l'heure allemande

Avec le retour au calme, les plages s'animent de nouveau un peu partout en France³⁰. Malgré l'humiliation de la défaite, les Français aspirent à

²⁶ Rapport du professeur Ledoux, adjoint au Lycée de Pontivy, cité dans MEYNIER, André, *op. cit.*, p. 86.

²⁷ « Un sauvetage », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 54^e année, n°136, 12 juin 1940, p. 3.

²⁸ LE BERD, Jean, *Lorient sous l'occupation*, Rennes, Edition Ouest-France, 1986, p. 17.

²⁹ VINCENT, Johan, *op. cit.*, p. 205.

un peu de normalité. Le premier 15 août occupé confirme bien le retour précoce des pratiques touristiques dans le Morbihan :

« Les environs immédiats de Lorient, les plages proches, Larmor, Toulhars, s'ils ne reçurent pas autant de visiteurs qu'autrefois, s'ils ne connurent pas la grande foule, attirèrent cependant de nombreux promeneurs. Les familles, la jeunesse se rendirent aussi à Gâvres et à Port-Louis. La vedette emmena du pont tournant des passagers joyeux sous un soleil qui se montra de fort bonne humeur l'après-midi, après l'hésitation chagrine du matin. [...] L'après-midi, les rues [de Lorient] furent plus animées qu'en aucun quinze août. »³¹

En effet, des « estivants [...] il y en a en dépit des évènements », affirme un autre journaliste du *Nouvelliste du Morbihan*, lui-même surpris³². Qui sont-ils ? Essentiellement des Morbihannais mais également des réfugiés « hébergés, dans les stations balnéaires [qui] auraient volontiers prolongés leur séjour tout l'été »³³. Une obstination qui conduit la préfecture à prendre des mesures dissuasives à leur encontre. Elle décide ainsi de cesser le versement des allocations à compter du 1^{er} août pour tous les originaires du grand Ouest³⁴. La mesure est progressivement étendue à tous les exilés et permet de réduire leur nombre à 7 200 au mois de septembre³⁵.

Bien entendu, la saison 1940 n'est pas au niveau de la fréquentation des saisons d'avant-guerre. Durant tout l'été les familles recherchent activement la trace des proches, réfugiés ou prisonniers, dans l'espoir que ces

³⁰ « La saison 1940 », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°15955, 2 août 1940, p. 1 ; « La saison d'été sur nos plages », *L'Ouest-Eclair* (éd. Finistère), n°15952, 30 juillet 1940, p. 3 ; « Voici les vacances !... », *L'Ouest-Eclair* (éd. Finistère), n°15956, 03 août 1940, p. 3.

³¹ « Un quinze août d'occupation », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 54^e année, n°193, 17 août 1940, p. 3.

³² « Quiberon au Château Turc », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 54^e année, n°179, 31 juillet 1940, p. 3.

³³ THOMAS-LACROIX, Pierre, *op. cit.*, p. 34.

³⁴ « L'allocation à certains réfugiés est supprimée », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 54^e année, n°180, 1^{er} août 1940, p. 4.

³⁵ SAINCLIVIER, Jacqueline, *op. cit.*, p. 25.



Achat de souvenirs. Arch. dép. Morbihan: 88 J 3.

derniers soient sains et saufs. Et pour ceux qui souhaiteraient faire un peu de tourisme, les graves perturbations de transport et le manque de logements disponibles scellent définitivement leurs espoirs. Cette situation ne décourage cependant pas les entrepreneurs du tourisme qui reportent désormais leurs espoirs sur 1941. Le propriétaire de l'hôtel *Le Dolmen* à Carnac fait partie de ces optimistes. Convaincu que la belle saison verra le retour en nombre des estivants, il force la main du maire le 10 mars pour obtenir la levée de la réquisition de son établissement³⁶.

Bien entendu, du côté des occupants, le moral est bien meilleur. Ils goûtent aux plaisirs de l'été en toute sérénité. Moins glamour que Paris et ses « Kabarets », le Morbihan n'en est pas moins un département apprécié des soldats. Le général Wilhelm Fahrmbacher reconnaît après-guerre y avoir « gagné pour toujours l'amour de la Bretagne »³⁷. Être en garnison sur la côte atlantique s'apparente à une véritable récompense. Hormis les bombardements sur Lorient, le département est épargné des faits de guerre. Qui plus est, les Allemands ne semblent pas se plaindre outre mesure du comportement de la population³⁸.

Cette douceur de vivre ne déplaît visiblement pas à Karl Dönitz qui, lors de son commandement à Lorient, profite de balades régulières à travers le département³⁹. Les attraits touristiques du Morbihan sont en effet une aubaine pour égayer les permissions. Pour se déplacer, les soldats disposent de guides

³⁶ Arch. dép. du Morbihan : 18 W 78, correspondance avec le Service des réquisitions allemandes, 1941 et 1942.

³⁷ FAHRMBACHER, Wilhelm & MATTHIAE, Walter (trad. AUBERTIN, Jean, capitaine de frégate), *Lorient 1940-1945*, Lorient, DTM et DCAN du port de Lorient, 1959, p. 6.

³⁸ *Rapport d'activité du XXV^e corps d'armée allemand en occupation en Bretagne (13 décembre 1940 - 20 novembre 1944) traduit et annoté par le commandant Even*, Vincennes, SHAT, 1978.

³⁹ PADFIELD, Peter, *Dönitz et la guerre des U-Boote*, Paris, Pygmalion, 1986 cité in CERINO, Christophe & LUKAS, Yann, *Keroman, Base de sous-marins, 1940-2003*, Plomelin, Editions Palatines, 2003, p. 20.

dans la langue de Goethe adaptés aux différentes régions occupées⁴⁰. Celui consacré à la Bretagne est publié dès 1940 sous la plume de l'historien d'art E. Göpel, également rédacteur d'un ouvrage similaire pour la Normandie. Le guide, composé de 32 pages, est illustré par A. Conrad afin de faciliter l'agrément du permissionnaire⁴¹. Et comme pour toute bonne visite, le « nouveau touriste » peut se procurer des souvenirs, et ce d'autant plus facilement que la surévaluation de *Reichsmark* offre un pouvoir d'achat important aux occupants⁴². De manière très anecdotique, ils peuvent ainsi acquérir de très jolis napperons vendus par des bigoudènes ... à Quiberon. Une présence surprenante qui s'explique probablement par la présence de leurs maris pêcheurs du Guilvinec pour la saison de la sardine⁴³.

L'arrivée de la belle saison 1941 coïncide également avec l'augmentation des réquisitions de chambres d'hôtels dans les stations balnéaires. C'est particulièrement le cas à Carnac et Quiberon⁴⁴. Le cadre est idéal aux ballades nautiques. Mais la côte sauvage est tout aussi belle que dangereuse. Une sortie en péril manque ainsi de coûter la vie à deux soldats imprudents, sauvés de la noyade par un pêcheur breton au large de la pointe de *Beg-er-Cann* le 20 juillet 1941⁴⁵.

⁴⁰ BOULLING, Emil & MAIER, Paul, *Die Vendée; eine Beschreibung für des deutschen Soldaten*, Potier, 1940 et GÖPEL, Erhard, *Die Normandie*, Paris, von einem Armeekorpskommando heraus gegeben, 1942.

⁴¹ GÖPEL, Erhard & CONRAD, A., *Die Bretagne : Volksum, Geschichte, Kunst, Armeeztg 'West-Front'*, 1940.

⁴² LEROUX, Roger, *Le Morbihan en guerre (1939-1945)*, Mayenne, Edition Joseph Floch, 1978, p. 113.

⁴³ ROBERT-MULLER, Charles, (ouvrage terminé et complété par LE LANNOU, Maurice), *Pêche et pêcheurs de la Bretagne Atlantique*, Paris, Armand Colin, 1944, p. 68.

⁴⁴ Arch. dép. du Morbihan : 18 W 78, réponse du maire de Carnac au chef du service des réquisitions allemandes, le 6 septembre 1941 et Arch. dép. du Morbihan : 18 W 96, réponse de l'adjoint au maire de Quiberon au chef du service des réquisitions allemandes, le 25 août 1941.

⁴⁵ « Un matelot sauve deux soldats allemands », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°16297, 24 juillet 1941, p. 3.

La présence de la plage est également un atout considérable. Sur le sable, les occupés cohabitent alors avec les occupants. Comment expliquer de telles scènes ? Selon le sociologue Jean-Claude Kauffman, la plage, lieu d'une commune distraction, joue en quelque sorte un rôle fédérateur où l'on abandonne jugements et critiques⁴⁶. Cette analyse est d'autant plus transposable à notre étude que l'uniforme, abandonné pour des raisons de confort et de bronzage, ne distingue plus visiblement l'occupé de l'occupant. Il n'est alors pas insensé de penser que la plage est le lieu non pas d'une fraternisation – sauf peut-être pour les enfants⁴⁷ –, mais d'un début d'appropriation mutuel. Un constat qui, après tout, ne tranche pas avec « la grande correction » constatée dans les rapports du préfet au moins jusqu'en 1942⁴⁸.

Bronzer quand même

Le partage paisible des pratiques touristiques est toutefois contrarié par l'évolution de la guerre. Les déplacements de population sont redoutés. Les autorités allemandes promulguent en ce sens, au mois de mai 1941, une interdiction de séjourner dans toutes les stations côtières de la zone occupée⁴⁹. Une mesure encore assez souple puisqu'elle tolère la villégiature des propriétaires de résidences non réquisitionnées. En revanche, les locataires ne sont plus les bienvenus ni dans les villas, ni dans les hôtels, à l'exception des week-ends. Une interdiction qui compromet donc le pari du propriétaire du *Dolmen* à Carnac.

L'ordre allemand trouve un soutien sincère de l'Etat français qui craint de nouvelles difficultés de ravitaillement. La gestion du rationnement est en

⁴⁶ KAUFFMAN, Jean-Claude, *Corps de femmes, regards d'hommes*, Paris, Pocket, 2004.

⁴⁷ COEURJOLY, Claude, *op. cit.*, p. 114. L'auteur se souvient que « [lui] et [ses] camarades [avaient] fini par sympathiser avec quelques militaires qui, sur la plage, [les] invitaient à participer à leurs exercices physiques et à leurs jeux ».

⁴⁸ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15627, rapport du préfet du Morbihan, février 1941.

⁴⁹ « Le séjour des estivants est interdit dans les stations côtières sauf pour les propriétaires de villas non réquisitionnées », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n° 10249, 31 mai 1941, p. 2.

effet suffisamment compliquée à coordonner pour que les estivants ne viennent contribuer davantage au désordre. Par la voix du délégué général du Gouvernement français en territoire occupé, Fernand de Brinon, Vichy incite ceux qui souhaitent « profiter de leur congés » à se rendre « dans les centres touristiques de l'Intérieur ou dans les campagnes »⁵⁰.

De telles déclarations sèment le trouble chez les futurs estivants. Yves de Mortagne, rédacteur au quotidien parisien *Le Matin*, s'inquiète auprès de la préfecture pour ses « vacances en Bretagne »⁵¹. Comme ce dernier, de nombreux touristes prennent leurs plumes et demandent des dérogations, ce que refuse systématiquement l'administration française prétextant que « l'interdiction [a] été édictée par les autorités allemandes »⁵².

Malgré les inquiétudes, la saison 1941 s'ouvre presque normalement. Pour rejoindre le littoral, beaucoup d'estivants n'hésitent pas à braver l'interdiction⁵³. D'autre, en bon descendants d'Argan, ont recours à un système D bien particulier : ils obtiennent des dérogations de la part des autorités allemandes en prétextant une nécessité médicalement imaginaire⁵⁴. Un subterfuge courant, selon le préfet, qui ne fait rapidement plus illusion :

« La *Feldkommandantur* m'informe que les demandes de laissez-passer pour la zone libre, appuyées d'un certificat médical attestant la nécessité de faire une cure, se sont multipliées ces temps derniers, notamment depuis le début du mois de juillet. »⁵⁵

⁵⁰ « Les plages de la Manche et de l'Atlantique interdites aux touristes », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°16255, 8 juin 1941, p. 2.

⁵¹ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15898, Yves de Mortagne au secrétaire général de la préfecture du Morbihan, 6 juillet 1941.

⁵² Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, réponse du chef de Division à Charles Six, 20 juin 1941.

⁵³ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, le maire de Pénestin au préfet, 23 juillet 1940. « [...] il y a de nombreux estivants à Pénestin qui ne sont pas propriétaires mais locataires.

⁵⁴ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, le maire de l'Île-d'Arz au préfet, 24 juillet 1941.

⁵⁵ Arch. dép. du Morbihan : 1526 W 210, le préfet au maires, 26 juillet 1941.

Peut-être dépassés par les prévisions, les occupants décident de durcir la réglementation dès la mi-juillet pour limiter la présence de touristes. Le 13, la presse communique à tous les estivants présents sur le littoral, l'obligation de quitter la zone côtière d'ici le 20 du mois. Mais l'interdiction ne vient pas à bout de la ferme intention des estivants à demeurer sur leur lieu de vacances. Ainsi à l'Ile-d'Arz, si l'affluence n'est pas celle « du temps normal », elle l'est toujours « en Bon nombre » le 24 juillet selon le maire⁵⁶. De leur côté, les commerçants semblent eux aussi ignorer l'interdiction. Le 31 juillet, dans les colonnes du *Nouvelliste du Morbihan*, le propriétaire de l'*Hôtel de la Gare et de la Plage* « informe sa clientèle qu'il a repris son hôtel à Etel et qu'elle y trouvera une cuisine soignée et des chambres confortables » en ponctuant son annonce d'un « PREND DES PENSIONNAIRES » sans équivoque⁵⁷. Face à cette désobéissance manifeste, les autorités allemandes ordonnent aux maires de faire évacuer tous les contrevenants pour le 30 juillet⁵⁸. Un ordre relayé immédiatement par voie de presse écrite et radio :

« Par ordre de la *Feldkommandantur*, aucun estivant (qu'il soit Morbihannais ou non, propriétaire ou pas) ne pourra séjourner dans les hôtels pensions, villas, maisons ou fermes des communes de la côte. [...] Tout villégiatureur ou estivant déjà arrivé devra partir immédiatement. »⁵⁹

Mais le soleil est trop beau pour partir et de nombreux estivants font « le mort » devant les injonctions des municipalités. D'autres jouent sur les mots : celui qui rend visite à un parent doit-il être considéré comme un estivant ? Cette situation inquiète les maires dont la responsabilité est engagée⁶⁰. La remarque du maire de Saint-Gildas-de-Rhuys est révélatrice :

« En outre, en ce qui concerne l'ordre de partir à intimer aux estivants, il est facile de le donner, bien plus difficile de le faire exécuter avec les moyens dont je dispose. »⁶¹

Le maire de l'Ile-d'Arz fait l'expérience amère du mécontentement des touristes. Alors qu'il affiche dans de nombreux rappels à l'ordre que « seront signalés aux autorités allemandes toutes les personnes qui n'auront pas quitté la commune pour le 3 août », un estivant lui retourne un poétique « Va donc lèchecu (sic) »⁶² ... Les communes ne peuvent que constater l'affluence aoutienne « de plus en plus grande ». A Pénestin, consternée par les difficultés d'approvisionnement en pain et viande, la marie réclame d'urgence au préfet une « descente » de gendarmerie pour contrôler les contrevenants⁶³. Pour faciliter le travail des autorités, elle adresse une liste nominative de 250 estivants encore présents le 12 août, un surplus significatif dans une commune recensée à 1135 habitants en 1936⁶⁴.

La campagne morbihannaise, un tourisme de circonstance ?

L'interdiction promulguée en zone côtière reporte en partie l'activité touristique vers l'intérieur du département. Une hausse constatée dès la fin de l'été dans la région de Pontivy :

« Les touristes cette année n'ont pas dédaigné nos modestes villages, réputés naguère encore si repoussants que même les géographes n'en approchaient pas et se contentaient, avec pitié, de leur faire la plus désastreuse propagande, jusque dans les manuels scolaires à l'usage des petits enfants de nos écoles. Les touristes, cependant plus nombreux que jamais, n'ont eu cure de cet interdit officiel. »⁶⁵

⁵⁶ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, le maire de l'Ile-d'Arz au préfet, 24 juillet 1941.

⁵⁷ « Etel. Hôtel de la Gare et de la Plage », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 55^e année, n°177, 31 juillet 1941, p. 3.

⁵⁸ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, circulaire du préfet aux maires, 30 juillet 1941.

⁵⁹ « Interdiction de la zone côtière aux estivants », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°16303, 31 juillet 1941, p. 3.

⁶⁰ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, le marie de Muzillac au préfet, 2 août 1941.

⁶¹ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, le maire de Saint-Gildas-de-Rhuys au préfet avec copie à l'*Ortskommandantur* de Saint-Gildas-de-Rhuys, 5 août 1941.

⁶² Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, annexe du courrier du maire de l'Ile-d'Arz au préfet, 3 août 1941.

⁶³ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15815, le maire de Pénestin au préfet, 16 août 1941.


⁶⁴ Arch. Mun. de Pénestin : recensement, 1936.

⁶⁵ « Les vacances du Marché noir », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°16336, 8 septembre 1941, p. 4.

Seront signalés aux autorités
allemandes toutes les personnes
qui n'auront pas quitté la commune
pour le 3 Août.

~~Va donc l'écheu~~

Le Maire


Henry

Une belle revanche pour le tourisme pittoresque, en perte de vitesse face à la mode balnéaire d'avant-guerre. Loin de n'être qu'une destination par défaut, la campagne morbihannaise est aussi recherchée pour son calme et sa tranquillité. Les adeptes du camping peuvent alors continuer d'y exercer leur « sport » dans les zones strictement délimitées par la circulaire du 19 juillet 1941⁶⁶. Le touriste qui a quant à lui opté pour Pontivy profite même d'une plage temporairement installée pour l'été⁶⁷. Tout est prévu pour faciliter la venue des estivants. Ainsi, l'arrêté préfectoral du 17 juillet prévoit les conditions d'inscription auprès d'une boucherie ou d'une charcuterie « en vue du ravitaillement des consommateurs dans leurs résidences d'été »⁶⁸.

Enfin, les restrictions alimentaires favorisent l'émergence d'un nouveau type de tourisme que l'on peut qualifier de « culinaire ». Pensant profiter des surplus supposés d'une région agricole, ces apprentis estivants sont « plus pressés de visiter les humbles fermes que les monuments historiques »⁶⁹. Une activité qui met en avant l'état d'esprit du moment et souligne les immenses difficultés du ravitaillement. Désormais certains Français préfèrent utiliser leur temps libre à des considérations plus pragmatiques : se nourrir. A moins que ce ne soit plus prosaïquement pour alimenter le marché noir...

Les pratiques touristiques se maintiennent bel et bien lors des premiers mois de l'Occupation, dans une proportion toutefois moindre qu'avant-guerre. Néanmoins, l'année 1941 souffle le vent d'une exclusion progressive des civils

⁶⁶ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15597, le préfet aux sous-préfets, maires, commandant de gendarmerie et commissaires de police du département, 19 janvier 1942. Le préfet rappelle ici la réglementation de la circulaire du 29 juillet 1941 qui autorise le camping dans les forêts domaniales; les camps loués régulièrement par les associations agréées par l'*Union Française des Associations de camping*; les camps habituellement fréquentés avant le 1^{er} septembre 1939; et les terrains sur lesquels les propriétaires ont donné leur accord.

⁶⁷ « Entrée gratuite à la plage municipale des familles », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 55^e année, n°164, 16 juillet 1941, p. 4.

⁶⁸ Arch. dép. du Morbihan, 2 W 11553 : Arrêté préfectoral, 17 juillet 1941 et « Le ravitaillement des villégiateurs », *Le Nouvelliste du Morbihan*, 55^e année, n°171, 24 juillet 1941, p. 3.

⁶⁹ « Les vacances du Marché noir », *art. cit.*

français. Il faut voir dans cet état de fait la conséquence tant des exigences militaires allemandes que des craintes de l'Etat français de voir s'amplifier les difficultés du ravitaillement. Mais la tournure de la guerre assombrit encore un peu plus l'avenir des pratiques touristiques dans le département.

Des loisirs estivaux réservés à l'occupant ?

Le 21 octobre 1941, l'armée occupante déclare la zone côtière interdite. Désormais, cette mesure s'applique à tous les civils. Seuls les résidents peuvent s'y rendre, les autres doivent impérativement obtenir un *Ausweis*. Avec la construction du « Mur de l'Atlantique » à partir de 1942, il n'est plus question pour les estivants d'accéder aux plages du Morbihan. A de rares exceptions, le tourisme se restreint dès lors à l'intérieur du département.

Profiter des plaisirs morbihannais : l'exemple du centre de repos d'Arzon

La militarisation du littoral ne provoque pas de changements majeurs dans les pratiques touristiques de l'occupant. Les visites du département sont toujours autant prisées. Pour faciliter probablement les excursions de ses cadres présents pour les besoins du programme *Atlantikwall*, l'*Organisation Todt* publie un guide historique de la Bretagne composé de 49 pages. Comme celui publié en 1940, il est agrémenté d'illustrations suggérant quelques sites remarquables : les menhirs de Carnac et les poutres sculptées de la cité médiévale de Malestroit en ce qui concerne le Morbihan⁷⁰. Son calme est particulièrement recherché par les soldats qui reviennent du front. C'est ainsi

⁷⁰ Nachrichtenführer O.T., *Die Bretagne. Geschichte der Bretagne. Es war einmal ein Königreich*, Paris, Verlag ODE, sans date.

qu'en 1943, des soldats séjournent à Hennebont au retour des campagnes de Russie et d'Afrique⁷¹.

Mais, de manière générale, ce sont les charmes du littoral qui obtiennent les faveurs des permissionnaires. Et pour cause, la mer et la plage – parfois dangereuse⁷² – forment une association idéale à l'établissement de centres de repos. Dans le Morbihan, l'un d'entre eux ouvre à Port-Navalo, sur la commune d'Arzon, probablement en 1942⁷³. Un camp semble-t-il unique dans le département. L'objectif du centre est clairement défini par les autorités allemandes : il souhaite « donner aux soldats une période de repos et de détente ». Durant cinq jours, les estivants profitent d'un programme alléchant : activités nautiques (nage, bateau à voile), sportives (ballons, boules, ping-pong, tennis...) et *farniente* sur la plage. Seules les sorties extérieures sont proscrites. Mais l'intérêt est bien de profiter du confort offert par les bords paisibles du Golfe du Morbihan. Pour 700 Francs, le vacancier dispose d'un forfait pension complète, à l'exception de l'alcool qu'il peut consommer – avec modération – à ses frais jusque 22 heures 30. A défaut de loger dans des hôtels luxueux, les soldats prennent leurs quartiers dans de petits hôtels confortables : l'*Hôtel Boris* et la *Pension Maria*⁷⁴.

Sur place, la vie ressemble à celle d'un véritable camp de vacances. Les repas sont pris au restaurant de l'*Hôtel Boris* où « la table est bonne, variée et suffisante ». Et pour cause, le forfait comprend des tickets de rationnement

⁷¹ MAGUERES, Virginie, *Hennebont pendant la Seconde Guerre Mondiale*, Rennes 2, mémoire de maîtrise sous la direction de SAINCLIVIER, Jacqueline, 1995, p. 33.

⁷² GUILLET, Laurent, *Le temps de l'Occupation dans le Sud-Morbihan*, Limerzel, Association Pierre Régent, 2002, p. 185-196, témoignage de Roland Fisher, soldat de la 75^e division d'infanterie, 1944 : « Nous avons également le droit de nous promener sur une certaine partie de la plage. [...] Soudainement [un soldat] me hurla de ne plus bouger. J'étais au milieu d'un champ de mines. [...] Il m'expliqua [...] que les semaines précédentes, il y avait eu des accidents dont un qui eut la jambe arrachée ».

⁷³ Arch. dép. du Morbihan, 7 W 4892 : réglementation du centre de convalescence à Port-Navalo, 1942.

⁷⁴ Arch. dép. du Morbihan : 18 W 76, dossiers de réquisitions des *Hôtel Boris* et *Pension Maria*.

supplémentaires afin de permettre à l'hôtelier de se procurer des vivres en conséquence. Quant aux petits besoins de la journée, les estivants peuvent s'approvisionner librement au « magasin d'épicerie » et se désaltérer au bar de la *Pension Maria*.

Sans que l'on connaisse avec certitude le succès du camp, le recoupement avec les sources des hôtels réquisitionnés semble confirmer une fréquentation optimale. Ré-ouvert à la belle saison 1943, il n'est toutefois pas reconduit en 1944, probablement en raison du débarquement qui replonge la France métropolitaine dans les combats.

La plage abandonnée ?

L'établissement de la zone côtière interdite en octobre 1941 scelle définitivement le sort des estivants. Le littoral est désigné comme une zone militaire. Il convient de le protéger contre de potentiels espions, susceptibles de fournir des informations stratégiques à l'ennemi. La réglementation, plus stricte que jamais, proclame que « l'entrée en zone côtière interdite d'estivants ou de baigneurs même propriétaires de villas, n'est pas admise »⁷⁵. Bien relayée dans la presse, l'information est également visible de la population. Des panneaux « Zone interdite – tout franchissement sans permission sera puni » sont installés pour dissuader les téméraires.

Malgré la menace de sanctions, certains estivants profitent du « laxisme » des gendarmes français pour s'y aventurer lors de la belle saison 1942⁷⁶. Une venue suffisamment importante pour ne pas passer inaperçue aux yeux de la *Feldkommandantur*, qui rapporte au préfet le 28 août : « Dernièrement de nombreuses personnes ayant pénétré en zone côtière

⁷⁵ Arch. dép. du Morbihan : 1526 W 210, règlement de la zone côtière interdite, le préfet par intérim aux maires, 24 octobre 1941.

⁷⁶ BOIVIN, Michel, *Les Manchois dans la tourmente de la guerre, 1939-1945*, Université de Caen, Thèse d'Etat, 2003, p. 276-277. L'auteur évoque des cas similaires dans le Calvados.

interdite, ont prétendu que l'existence de la zone n'était pas à leur connaissance »⁷⁷.

En effet, quelques jours après la tentative de débarquement à Dieppe, les autorités durcissent leurs exigences. La préfecture est alors contrainte d'ajouter des panneaux dans des sites touristiques stratégiques. Immédiatement, des affiches « Toutes les stations de cette ligne font partie de la zone côtière interdite. Toute entrée (tous les embarcadères) sans permis sera sévèrement punie » sont apposées sur la voie ferrée Vannes – Port Navalo, à l'embarquement du vapeur de Vannes ainsi qu'à la gare d'autobus Auray – Quiberon⁷⁸.

De la même manière, les campeurs semblent se plaindre de ne pas entendre les interdictions promulguées par le *Militärbefehlshaber in Frankreich*. L'ordonnance du 18 avril 1942 interdit définitivement la pratique de leur activité en zone côtière. Pourtant, le *Touring Club de France* met innocemment les pieds dans le plat en adressant quelques semaines plus tard un formulaire aux maires morbihannais, y compris ceux des villes balnéaires, pour connaître « quels endroits sont susceptibles de se prêter au camping ». Une demande qui agace d'autant plus le *Feldkommandant* de Vannes que

« le *Touring Club de France* s'est d'ailleurs vu interdire toute activité sortant du cadre qui lui a été rigoureusement assigné, puisque aucune dérogation dans ce domaine n'a été faite en sa faveur. Je vous prie de bien vouloir donner aux maires ainsi qu'à la gendarmerie des instructions en ce sens. »⁷⁹

Le préfet se montre réactif en adressant dès le 29 mai un courrier rectificatif aux maires dans lequel il précise que « Les terrains de camping

⁷⁷ Arch. dép. du Morbihan : 7 W 5054, le *Feldkommandant* au préfet, 28 août 1942

⁷⁸ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15597, « Avis aux populations côtières », *Le Phare de l'Ouest*, 31 août 1942.

⁷⁹ Arch. dép. du Morbihan : 7 W 5053, le *Feldkommandant* au préfet, 13 mai 1942.

situées en zone côtière interdite et figurant sur la liste jointe à ma circulaire du 19 janvier 1942 ne sont donc plus, désormais, autorisés »⁸⁰.

Paradoxalement, la plaisance demeure épargnée. Il faut attendre le 10 mars 1944 pour qu'une ordonnance allemande n'interdise l'utilisation « des bateaux de sport » dans la zone côtière⁸¹. Pourtant, cette pratique ne mérite pas qu'on s'y attarde. En plein essor depuis 1940, elle est semble-t-il davantage destinée à compenser les restrictions alimentaires par la pêche qu'au véritable plaisir de naviguer⁸².

Les riverains sont donc les derniers à pouvoir accéder aux plaisirs de la baignade en eau de mer dans les quelques zones délimitées scrupuleusement en accord avec les autorités allemandes. Les Vannetais peuvent se rendre librement sur la petite plage de Conleau sur le Golfe du Morbihan⁸³. Insouciants des affrontements qui se tiennent à quelques centaines de kilomètres, « plusieurs dizaines de Vannetais » s'y rendent encore régulièrement au mois de juin 1944⁸⁴. Mais les plages ne possèdent plus leur charme d'antan :

⁸⁰ Arch. dép. du Morbihan : 1526 W 210, le préfet aux sous-préfets, maires, commandant de gendarmerie, commissaires de police et commissaires spéciaux, 29 mai 1942.

⁸¹ Arch. mun. De Brest, 4 H 4-43 : Ordonnance du *Militärbefehlshaber in Frankreich*, 10 mars 1944. Cité in FICHO, Jean-Christophe, *Les pêcheurs bretons durant la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 78.

⁸² FICHO, Jean-Christophe, « Pêche professionnelle et pêche récréative, 1852-1979 », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 2008, p. 173-175.

⁸³ On peut faire le parallèle avec BOIVIN, Michel, *op cit.*, p. 840 et VINCENT, Johan, *op. cit.*, p. 213. Plusieurs arrêtés municipaux permettent la baignade aux civils sur le littoral de la Manche comme durant l'été 1943 à Barneville (sur deux cents mètres) ou encore à Coutainville (à raison de deux heures par jour). De la même manière, trois escaliers sont construits le long de la promenade du Remblai aux Sables-d'Olonne en 1943 pour permettre l'accès en journée à la plage.

⁸⁴ ARS, François & POUPARD, Hubert, *La libération de Vannes 4,5 et 6 août 1944*, Vannes, Presses vannetaise, 1994, p. 44.



Repas au soleil dans le parc de Château de Porcé à Arradon,
avec vue sur le Golfe du Morbihan - 1943
Archives départementales du Morbihan : 88 J 3.

fortifications bétonnées, champs de mines⁸⁵ et pour couronner le tout, la majorité des cabines de bain ont disparues⁸⁶ ...

L'intérieur du Morbihan, dernier espace pour la pratique touristique ?

Pour les touristes, il reste néanmoins l'intérieur du département. Certes, les considérations alimentaires continuent de drainer de nombreux estivants⁸⁷, mais d'autres visiteurs aux intentions plus classiques se rendent également dans la campagne morbihannaise. Le lac de Guerlédan, à cheval sur les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan, est à ce titre très prisé lors de la belle saison 1942 comme le rapporte le *Feldkommandant* de Saint Brieuc :

« Les habitants de la région ainsi que les touristes des deux sexes aiment beaucoup se rendre dans les environs du lac de Guerlédan près de Mûr-de-Bretagne, pour y faire du camping ou pour se baigner dans le lac. »⁸⁸

Mais ces regroupements d'estivants plaisent de moins en moins aux autorités d'occupation. Elles décident d'interdire l'accès au lac au début de la saison estivale 1943⁸⁹. La dangerosité du site, régulièrement survolé par l'aviation ennemie, est alors prétextée. Cette interdiction porte un nouveau coup aux pratiques touristiques dans le Morbihan.

⁸⁵ HUARD, Guillaume, *L'île de Goix dans la tourmente (1939-1945)*, Rennes 2, mémoire de Maîtrise sous la direction de GESLIN, Claude, 1999, p.20-21. L'île connaît plusieurs accidents de civils imprudents. Lors de l'été 1943 deux enfants trouvent ainsi la mort dans des zones minées.

⁸⁶ Arch. dép. du Morbihan : 18 W 37, réunion du Comité d'évaluation des réquisitions, séance du 7 mars 1944.

⁸⁷ « Propos menus », *L'Ouest-Eclair* (éd. Côtes-du-Nord), n°16963, 25 septembre 1943, p. 3. Pour approfondir sur le sujet, GRENARD, Fabrice, *La France du marché noir*, Paris, Editions Payot et Rivages, 2008.

⁸⁸ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15597, le *Feldkommandant* Von Tippelskirch au préfet des Côtes-du-Nord, 27 juin 1943.

⁸⁹ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 15597, le préfet du Morbihan au sous-préfet de Pontivy, 8 juillet 1943.

Il y a en conséquence de moins en moins d'estivants, ce qui n'est pas pour déplaire aux autorités religieuses. En effet, les pardons religieux deviennent de véritables curiosités touristiques avant-guerre. Des boutiques souvenirs prennent même place au milieu des pèlerins⁹⁰ ... En marge du pardon de Sainte-Anne-d'Auray en juillet 1942, un journaliste de *L'Ouest-Eclair* se réjouit du retour d'une certaine forme de piété :

« Les yeux et les oreilles n'étaient pas choqués par le tintamarre d'une fête foraine concurrente, ni par le déballage de tenues balnéaires, des chemisettes *Lacoste* et des shorts agressifs. Parmi tant de calamités, la guerre aura eu pour effet heureux de redonner momentanément à nos pardons bretons leur atmosphère et leur cachet d'autrefois. En retrouvant cette âme, ils ont retrouvé leur vie, une vie qu'ils étaient en train de perdre lentement sous la vogue intempestive du grand tourisme. »⁹¹

A défaut d'être tout à fait absentes, les pratiques touristiques sont de moins en moins courantes à partir de 1942. Un constat souligné par le conseil municipal de Larmor-Plage qui déclare le 15 janvier 1943 : « La saison estivale [...] n'a plus son activité »⁹². Désormais, les derniers touristes se dirigent vers les régions de l'intérieur, moins soumises aux suspicions de l'occupant et facilement accessibles depuis Paris. Les bords de la Loire connaissent ainsi un certain succès lors de la saison 1943. A Saint-Laurent-sur-Loire (Maine-et-Loire), un correspondant de *L'Ouest-Eclair* rapporte que :

⁹⁰ RICHARD, Nathalie & PALLIER, Yveline (dir.), *Cent ans de tourisme en Bretagne, 1840-1940*, Rennes, Edition Apogée, 1996, p. 77, 117 et 120. A la page 120, une carte postale montre une de ces boutiques de souvenirs.

⁹¹ « Redonner aux Pardons la simplicité de leur atmosphère... », *L'Ouest-Eclair* (éd. Morbihan), n°16609, 30 juillet 1942, p. 3.

⁹² VINCENT, Johan, *op. cit.*, p. 214.

« [...] comme à Champtoceaux, la crise du logement sévit à Saint-Florent-le-Vieil : tous les hôtels, restaurants, pensions de famille sont pleins à craquer et on doit déjà refuser du monde »⁹³

De quoi faire envie aux professionnels de l'industrie touristique du Morbihan ...

* *
*

La guerre est révélatrice de l'ancrage des pratiques touristiques dans les habitudes européennes. Si les Français abandonnent progressivement ce loisir estival, c'est davantage en raison des interdictions et des restrictions que par choix. En revanche, non contraints par ces interdictions, les populations locales et les occupants continuent pour leur part de profiter des plaisirs offerts par le Morbihan. Malgré le conflit, il convient de vivre quand même. La Libération ne vient pas rompre ce désir de normalité ... Ainsi, à peine un mois après la libération de Vannes, et ce alors que la poche de Lorient maintient la guerre dans le département, les régates reprennent leurs droits à Conleau⁹⁴.

Le Gouvernement provisoire de la République française décide rapidement de relancer le tourisme. Ce dernier est en effet convaincu qu'il s'agit d'une des seules activités économiques qui peut apporter des devises étrangères sur le court terme⁹⁵. Mais pour attirer cette clientèle civile et militaire, il faut remettre rapidement en état le littoral. Les municipalités sont donc incitées à voter en priorité un budget en faveur des activités touristiques.

⁹³ « A Saint-Laurent-le-Vieil. La saison touristique est ouverte sur les bord de la Loire », *L'Ouest-Eclair* (éd. Maine-et-Loire), n°16893, 5 juillet 1943, p. 3.

⁹⁴ « Demain, résurrection des régates de Conleau », *La Liberté du Morbihan*, 1^e année, n° 18, 10 septembre 1944, p.2.

⁹⁵ Arch. dép. du Morbihan : 49 W 14, le préfet aux maires, 21 avril 1945.

Quant aux prisonniers de guerre allemands, ils sont mis à contribution pour déminer et nettoyer les plages.

Cette politique en faveur du tourisme se poursuit après le retour de la paix. En septembre 1946, le Gouvernement annule les restrictions de prix et de quantité pour les restaurants⁹⁶. Des subventions sont également rapidement accordées pour moderniser l'hôtellerie⁹⁷. Des mesures qui contrastent avec le maintien des restrictions alimentaires et le relogement sommaire de nombreux Lorientais dans des baraquements⁹⁸. Une question de choix qui ouvre la voie au tourisme de masse dans le Morbihan.

Yves-Marie EVANNO

⁹⁶ Arch. dép. du Morbihan : 2 W 11488, Journal officiel du 20 septembre 1946.

⁹⁷ Arch. dép. du Morbihan : 53 W 13, dossier de rapports sur les équipements hôteliers.

⁹⁸ PELAEZ, Caroline, *Le temps des baraques à Lorient, 1945-1987*, Rennes 2, mémoire de Maîtrise sous la direction de SAINCLIVIER, Jacqueline, 1995, p. 10.